



Le Campignois

Publication communale d'information
Éditée par la Mairie

LE MOT DU MAIRE

Le meilleur possible pour les fêtes en cette fin d'année.

Je vous donne rendez-vous le vendredi 20 janvier prochain à la salle des fêtes.

Le Maire,

Jean-Marc BISSON

**IMPORTANT: La Mairie sera fermée le
jeudi 29 et vendredi 30 décembre.**

**En cas d'urgence
appeler le n° d'astreinte :
06 37 90 35 71**



QUEL PLAISIR DE RENOUER AVEC LES TRADITIONS !!

Le repas de nos aînés

Cela faisait deux années que la covid avait empêché nos aînés de se réunir autour d'une bonne table.

C'est le dimanche 11 septembre dans la salle des fêtes qu'a eu lieu ce traditionnel repas offert par la commune et organisé par les élus sous la houlette de Mélanie Lefèvre.

Eliane Renard et Charles Jung étaient les doyens de cette assemblée. Tous les deux nés en 1928 et encore on ne peut plus actifs.



Les doyens et l'équipe municipale

Dans la commune la jeunesse sait se mettre au service des plus âgés.

C'est avec gentillesse et bénévollement que Robin, Florentin, Chloé, Julie et Lison ont assuré le service de ce repas.



Ouverture du secrétariat de Mairie

Au public sur rendez-vous

Le lundi : 14h à 18 h

Le jeudi : 14h à 19h

Le vendredi : 9h à 12h

Coordonnées de la Mairie

Tél : 02.32.41.02.52

Courriel ; mairie.campigny27@orange.fr

Site internet : www.campigny27.fr

N° d'astreinte hors ouverture de mairie :

06 37 90 35 71

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Le 11 NOVEMBRE est le jour anniversaire de L'ARMISTICE signé en 1918. Il rend hommage aux soldats morts pour la France.

Les enfants ont chanté la Marseillaise

Ce vendredi 11 NOVEMBRE à 11 heures, M. le Maire a procédé à la lecture du message de M. Lecornu, Ministre des armées. C'est avec brio que les élèves ont aux enseignants sans lesquels tout cela n'aurait pas été possible. La cérémonie s'est terminée par le dépôt de gerbes. Le verre de l'amitié a clôturé cette émouvante cérémonie. Beaucoup de Campignois. Espérons que cet événement



Dépôt de gerbe par M. le Maire et les enfants

LES ECONOMIES D'ENERGIE

Nous avons pris les décisions suivantes :

- Depuis un mois l'éclairage public est éteint à 21 h au lieu de 23 h et allumé le matin à 6h30.
- Les décorations de Noël sont maintenues, et sont allumées aux mêmes horaires que l'éclairage public. Elles sont installées depuis le lundi 4 décembre jusqu'au lundi 8 janvier.
- Les lampes de l'école ont été remplacées à 95% par des ampoules LED.
- La température dans les bâtiments communaux (mairie, cantine, salles etc..) n'excédera pas 19 degrés. Toutefois une exception est faite pour les salles de classes. Nous pensons que 19 degrés ne sont pas suffisants pour les enfants qui restent en position statique. Cela, afin de leur permettre de travailler correctement et confortablement.

LA VIDEOPROTECTION

Nous avons décidé d'instaurer ce dispositif de vidéoprotection sur la commune en collaboration avec la gendarmerie. L'objectif est double : dissuader, puis aider dans les enquêtes si nécessaire. C'est avant tout un moyen pour assurer la tranquillité des Campignois, notamment sur les routes (vitesse), la sécurité des enfants aux alentours de l'école et des aires sportives.

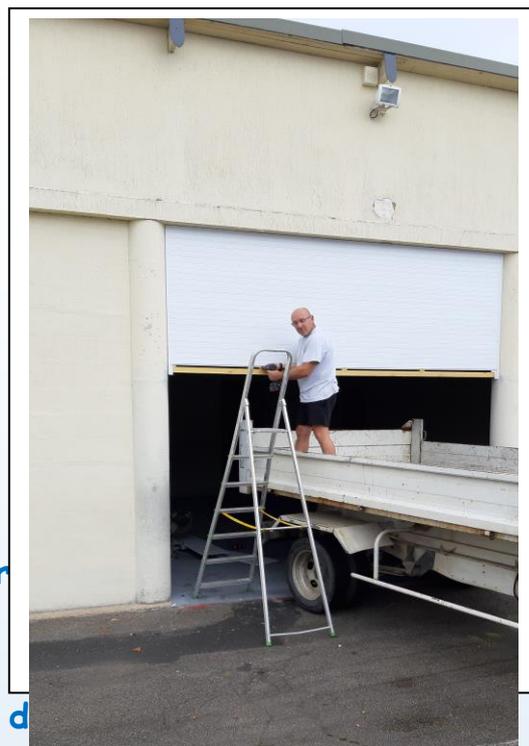
Ce dispositif a été réceptionné officiellement le 9 décembre par les gendarmeries d'Evreux et Saint Georges du Vièvre. Depuis cette date elle est opérationnelle.

LA CAVITE SUR LA ROUTE DEPARTEMENTALE

La famille a pu réemménager dans sa maison depuis le 25 novembre 2022. Succinctement un petit rappel des faits : Depuis avril 2021, le propriétaire s'apprête à réaliser le ravalement de sa façade lorsque son pied est aspiré par un trou à quelques mètres de la maison. Une marnière comprenant plusieurs galeries est détectée. La famille doit quitter les lieux. Le Maire M. Jean-Marc Bisson a dû prendre un arrêté de péril. Un périmètre de sécurité est installé puisque des cavités sont aussi détectées en direction de la route départementale. Une circulation alternée est mise en place. La famille est relogée en famille dans un premier temps puis trouve une maison en location aux Préaux. Le loyer est pris en charge par la Municipalité qui sera ensuite remboursée par le Fonds Barnier (Fonds de Prévention des risques naturels majeurs). Après divers forages et études qui durent un an et demi, travaux réalisés par une entreprise retenue par le département. Un temps de séchage de 28 jours est nécessaire. Après cette période des forages de contrôle pour vérifier l'absence de vide résiduel ont été réalisés début décembre. La réouverture de la route est effective depuis le lundi 12 décembre.

Les travaux réalisés

- Réfection du sol du préau de l'école en résine et aménagement d'une ouverture.
- Installation de la fibre à l'école, financée en partie par un fonds de concours de la Communauté de Communes. Installation effectuée avec l'aide d'un conseiller technique des services informatiques la Communauté de Communes.
- Création d'un massif sur le petit parking près de la Mairie sur lequel ont été plantés deux arbres, un Albizia et un prunus.
- Un érable a été planté également dans la cour de l'école.
- Arboration du talus près du terrain de tennis.
- Mise en service de la vidéoprotection depuis le 9 d
- Pose au cimetière d'un columbarium de 10 cavurnes de 2 places.
(tarifs de la concession) : 480 euros pour 20 ans - 700 euros pour 30 ans)
- Les illuminations de Noël ont été installées depuis le lundi 3 décembre par les employés municipaux.



Création d'un massif

La fleur de l'albizia



plantation d'un érable dans la cour de l'école

LES RENDEZ-VOUS A NE PAS MANQUER EN 2023

CEREMONIE DES VOEUX - Monsieur le Maire et le Conseil Municipal présenteront leurs vœux aux habitants de la commune le **vendredi 20 janvier 2023** à 18h30 à la salle des fêtes.

LE REPAS DES AINES organisé par la municipalité aura lieu le **dimanche 10 septembre 2023** à la salle des fêtes.

Deux foires à tout auront lieu au cours de l'année. Une au mois de mai-juin, la seconde début septembre.

L'assemblée générale du club des tilleuls aura lieu le **jeudi 19 janvier 2023** salle des associations à 14 heures.

La soirée dansante du club est prévue le **samedi 11 mars 2023** à la salle des fêtes.

LES INFORMATIONS PRATIQUES

- L'association des parents d'élèves « **LES Z'ENFANTS D'ABORD** » vous propose depuis le vendredi 18 novembre et toutes les 2 semaines une vente de pains au chocolat à la sortie de l'école à 16h30.

- **LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE** est ouverte le lundi et le vendredi de 16h15 à 17h15. Le mercredi de 14h à 17h. **Attention pendant les vacances de Noël elle ne sera ouverte que le mercredi 21.**

- Les activités **DU CLUB DES ABEILLES** ont lieu le mardi de chaque semaine de 14h à 18h (patchwork, couture, tricots etc...) salle des associations. Renseignements auprès de Mme M. Renard tel 02.32.41.43.53

- Des **COURS GRATUITS D'INFORMATIQUE** ont lieu chaque mercredi de 14h à 16h dans la salle des associations. (document ci-joint).

- **LA COLLECTE DES DECHETS** (ci-joint le calendrier de janvier à décembre 2023) Campigny est collecté les vendredis. Une chose à savoir : la collecte passe les jours fériés sauf le 1^{er} mai et le 25 décembre.

- Chaque jeudi toute la journée, un institut mobile **CAROLE BEAUTE** situé sur la place vous propose : soins du visage, manucure, épilations, produits etc...tel :06.50.90.92.30

- **PIZZA ROCKET** vous attend sur la place le lundi soir de 18h à 21 h. Il vous est possible de passer commande au 06 03 60 26 66.

NOUVEAU AU BAR DE LA PELOUSE

Il est possible dorénavant de retirer des espèces au Bar de la Pelouse. Ce nouveau service assuré par Laurent, concerne les personnes dont la banque est le Crédit Agricole.

Conseil Communautaire – Président – Vice-Présidents et Conseillers Délégués

Nouvelle composition du Conseil Communautaire depuis le mois d'Octobre 2022.

Président : M. Francis COUREL

- 1^{er} Vice-Président : M. Alexis DARMOIS, en charge des finances, du Projet de Territoire et de la transversalité.
- 2^{ème} Vice-Présidente : Mme Isabelle DUONG, en charge de la petite enfance (ALSH), de l'insertion et de l'aire d'accueil des gens du voyage.
- 3^{ème} Vice-Président : M. Gérard PLATEL, en charge du patrimoine, de la voirie, du THD, du développement numérique.
- 4^{ème} Vice-Président : M. Marie-Jean DOUYERE, en charge du développement économique et de la lutte contre la désertification médicale.
- 5^{ème} Vice-Présidente : Mme Florence GAUTIER, en charge de l'attractivité, du tourisme et du personnel.
- 6^{ème} Vice-Président : M. Philippe MARIE, en charge de l'eau, des zones humides, de l'assainissement, de l'eau potable et de la mobilité.
- 7^{ème} Vice-Président : M. Vladimir HANGARD, en charge de la cohérence éducative et culturelle, du développement de la restauration scolaire de proximité et du Projet Alimentaire Territorial (PAT).
- 8^{ème} Vice-Président : M. Bertrand SIMON, en charge de l'aménagement du territoire et du développement de l'agriculture durable et des déchets ménagers.
- 9^{ème} Vice-Président : M. Patrice BONVOISIN, en charge de la communication, de la démocratie participative et du soutien à la ruralité.
- 10^{ème} Vice-Président : M. Christophe CANTELOUP, en charge des équipements sportifs et du développement de la pratique sportive de proximité.
- Conseillère Communautaire Déléguée : Mme Carole DE ANDRES, en charge du développement durable, de la protection de l'environnement et de la restauration de la biodiversité.
- Conseillère Communautaire Déléguée : Mme Brigitte DUTILLOY, en charge des relations intergénérationnelles.
- Conseiller Communautaire Délégué : M. Christian VOSNIER, en charge de la politique de la ville et de l'habitat.

Les deux Conseillers Communautaires représentant la commune de Campigny sont :

- M. Jean-Marc BISSON : Maire
- Mme Réjane ROULAND : Maire-adjoint

Dans les prochaines parutions du Campignois, nous instaurerons une rubrique qui s'intitulera **LES BREVES DE LA COM.COM**